

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 JANVIER 2017

COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; V. VOIGNIER ; M.CROUZET ; J. PLEINET ; B. RUNDLER ; D. FAQUIN ; S. BENSADI ; Y. MAGNIN ; B. TEYSSOT ; N. VASSALO ; F. JEUNOT ; H. MARTINEZ ; M. GELINOTTE.

Absents excusés : M. ASTIER ; F. BOUVET ; E. CHAHBAZIAN ; A. FERRIER ; F. MERLE ; H. CHAMBON ; J-P. GARDE ; F. MICHEL DIT BARON ; F. ROBIN ; T. SERRADURA ; P. ZANI ;

Procurations : F. MICHEL DIT BARON à M. CROUZET ; P. ZANI à D. CHASSOULIER ; F. ROBIN à D. FAQUIN ; A. FERRIER à M. MONTMAGNON ; F. MERLE à D. QUET ; H. CHAMBON à J.M. VALLA ; T. SERRADURA à M. GELINOTTE.

Secrétaire de séance : D. CHASSOULIER.

S. BENSADI arrivée à 20h23.

ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Finances : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement	24			Dans l'attente du vote du budget, autorisation est donnée pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence de 25 % des dépenses inscrites au budget primitif 2016 après déduction du remboursement de la dette.
2 - Personnel : Mise en place du RIFSEEP	25			Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les modalités de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire de la collectivité.
3 - Personnel : Suppression et création de postes	25			Afin d'adapter le temps de travail du personnel du service périscolaire, suite au départ à la retraite de l'un de ses agents, le Conseil Municipal a modifié le volume horaire de travail de plusieurs postes dudit service.
4 - Personnel : Indemnité Spéciale Mensuelle de fonction des agents de Police Municipale (ISF)	25			Le Conseil Municipal décide d'instaurer à l'ensemble du personnel de la Police Municipale l'indemnité Spéciale Mensuelle.
5 - Agglomération : PLUi	25			Le Conseil Municipal s'oppose au transfert obligatoire de la Compétence PLUi à l'Agglomération. Ce transfert obligatoire pourra être annulé si, avant le 27 mars prochain, l'opposition d'au moins au $\frac{1}{4}$ des Communes membres représentant au moins 20% de la population a été actée.
6 - Agglomération : Adhésion au service commun « Observatoire Fiscal »	25			Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'adhésion de la Commune au service commun mutualisé de l'observatoire fiscal de l'agglomération
7 - Acquisition dispositifs pour aires de jeux : demande de subvention	25			Le Conseil Municipal valide la demande d'une subvention auprès du député, au titre de la réserve parlementaire, à hauteur de 15 000 € pour l'aménagement des aires de jeux de la Commune.

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
8 - Foncier : Acquisition de parcelles - travaux de voirie	25			Le Conseil Municipal valide l'acquisition à l'€ symbolique de la parcelle ZI 253, qui permettra l'aménagement d'un trottoir le long de la voirie communale.

Point 5 :
Mme TEYSSOT souligne qu'aujourd'hui, au regard du SCOT, du PLH et du PDU, l'autonomie de la Commune en matière d'aménagement du territoire se trouve très encadrée.
Monsieur le Maire confirme que la marge de manœuvre en la matière reste bien limitée.

Affaires diverses

- D.I.A. : La Commune ne préempte pas.
- Recensement de la population : du 19 janvier au 18 février 2017.
- Prochaines réunions du Conseil Municipal : 23 février, 21 mars et 27 avril 2017.

Monsieur GELINOTTE demande s'il est possible de caler la date de la prochaine réunion de la commission d'accessibilité. Monsieur CROUZET, lui confirme cette possibilité à la fin de la séance de la présente réunion.

Madame MARTINEZ tient à préciser qu'il persiste des difficultés de stationnement aux abords du nouveau bar à bières situé à l'angle de la rue Topaze avec la rue Emile Zola, Les clients de cet établissement stationnent de manière anarchique sur la voie publique.
Monsieur le Maire lui répond qu'une rencontre avec le propriétaire sera organisée rapidement afin qu'il nous propose des solutions pour remédier à ces dysfonctionnements.

Madame TEYSSOT demande si les discussions avec l'agglomération sur l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage ont avancées.
Monsieur le Maire lui répond que l'agglomération a fait la demande auprès des services de la préfecture, que l'obligation de création de 14 emplacements pour une aire d'accueil puisse être remplacée par la création d'une aire de sédentarisation d'une capacité limitée à 6/8 emplacements.
A priori, les services de l'état étudient cette demande avec beaucoup d'attention, car l'offre en matière d'aire d'accueil, sur le bassin valentinois semble satisfaisante.